

Québec, le 22 juillet 2021

**ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT**

Pourvoirie Rivière aux Feuilles inc.  
2238, boulevard Saguenay  
Saguenay (Québec) G7S 4H4

N/Réf. : 3215-21-014

Objet : Projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de sites de camps mobiles – Demande #11 par Pourvoirie Rivière aux Feuilles inc.

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 10 mai 2021 concernant le projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de sites de camps mobiles – Demande #11 par Pourvoirie Rivière aux Feuilles inc., et après avoir été informé de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

– Procéder au démantèlement, au nettoyage et à la remise en état du site de camp mobile suivant :

➤ SCM 10502-08      Latitude 56.15      Longitude 71.82

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025 :

– Lettre de M. Louis Shecanapish, de Pourvoirie Rivière aux Feuilles inc., à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 10 mai 2021, concernant le projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de site de camps mobiles, 3 pages et 1 pièce jointe :

– Formulaire de renseignements préliminaires, daté du 25 mars 2021, 25 pages incluant 3 annexes.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3215-21-014

22 juillet 2021

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,

  
Marc Crêteau